

Résolution 961

approuvant la modification de la composition des départements

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 106, alinéas 1 et 2, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la résolution R 854 du 21 juin 2018 ;
vu la résolution R 866 du 20 septembre 2018 ;
vu la résolution R 872 du 28 février 2019 ;
vu la résolution R 932 du 29 octobre 2020 ;
vu la décision du Conseil d'Etat, du 30 avril 2021,

approuve la modification de la composition des départements, selon la répartition suivante :

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

Chargé des politiques publiques liées à la sécurité et à la population, ainsi qu'à la santé et à l'action en faveur des personnes âgées.

Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Chargé des politiques publiques liées à l'économie et l'emploi.

Annexe : tableau des départements

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)	
Corps de police Office cantonal de la détention Office cantonal de la population et des migrations Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires Direction générale de la santé	
Département de l'économie et de l'emploi (DEE)	
Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation + Office cantonal de l'emploi + Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	de l'ancien DSES de l'ancien DSES